



Rennes, le 21 octobre 2022

Destinataires :

- + Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- + Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances
- + Madame la Ministre de la Transition Energétique

**Objet : Cri d'alarme de la filière agri-agro bretonne vis-à-vis des impacts de la crise énergétique**

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,

C'est dans ce contexte connu de tous : explosion des prix du gaz et de l'électricité, conjuguée à un risque de rationnement et de coupures pour les entreprises cet hiver, que les agriculteurs et dirigeants d'entreprises agroalimentaires bretons continuent de faire tourner leurs entreprises, mais jusqu'à quand ?

Bien sûr, le secteur agricole et agroalimentaire breton est pleinement mobilisé pour le succès du *Plan de sobriété énergétique*. Chaque entreprise assume de prendre sa part en toute responsabilité pour l'amélioration de la performance énergétique et poursuit l'engagement dans des logiques de réduction des consommations (initiées de longue date, avec environ 10 % de baisse de consommation constatée depuis 10 ans dans le secteur).

Force est d'admettre que cela ne suffira pas au regard de l'envolée vertigineuse et incontrôlable des prix !

La situation de crise énergétique vient fragiliser encore davantage une filière alimentaire, déjà sous pression depuis des mois dans un contexte de guerre des prix incessante menée par la grande distribution. La situation est dramatique et beaucoup d'entreprises, désemparées par l'envolée des cours, sont extrêmement inquiètes sur leur capacité à maintenir leur production dans ce contexte. Elles n'auront, pour certaines, pas d'autre choix que d'arrêter leur activité. Pour les entreprises agroalimentaires bretonnes, la part du coût de l'énergie ramenée au CA avant la crise était en moyenne de 2,1 %. Après renégociations des contrats, elle s'élève à 5,14 %, soit + 145 %. Les agriculteurs sont démunis face aux nouveaux contrats d'énergie qui leur sont actuellement proposés avec des tarifs parfois multipliés par dix. Quelle pérennité économique espérer dans ces conditions ?

La filière alimentaire bretonne, 1<sup>er</sup> secteur économique de notre région, nourrit chaque jour 1 Français sur 3. Aussi, un ralentissement ou un arrêt de l'activité de fabrication conduira inévitablement à une crise économique majeure pour notre région et à un affaiblissement de la souveraineté alimentaire française. Rappelons que 1/3 des emplois en Bretagne dépendent du secteur alimentaire et que ce sont plus de 70 000 emplois directs concernés sur le volet agroalimentaire, plus de 50 000 sur le volet agricole et plus de 20 000 autres emplois directs (industries amont, services directs, organismes divers).

Les risques de pénurie dans les rayons des supermarchés sont aussi réels.

Un autre sujet d'inquiétude pour les chefs d'entreprise concerne les risques de baisses de tension et de coupures annoncées sur le réseau électrique. A date, c'est le flou qui prédomine sur les modalités de baisses de tension et de mesures de délestage : quel délai de prévenance ? quels usagers exemptés ? etc. Contrairement à ce qui

peut parfois être entendu, la baisse de tension de 5 % n'est pas sans impact sur un certain nombre d'équipements industriels. Dans une filière qui travaille une matière première vivante, il est évident qu'une coupure, même courte, a un impact très important sur toute la chaîne alimentaire. On ne peut ainsi imaginer - sauf à en constater les tristes conséquences - qu'un bâtiment d'élevage soit privé de ventilation pendant deux heures, que des légumes sous serres ne soient plus chauffés. Et comment justifier l'arrêt des méthaniseurs, dont les procédures de redémarrage sont longues et coûteuses, même pour deux heures, alors que nous manquons cruellement de gaz ?

Engagées avec conviction dans les transitions environnementales, les entreprises agricoles et agroalimentaires bretonnes sont aujourd'hui au pied du mur face à un contexte inédit et particulièrement menaçant. Pour continuer à mener la mission qui est la nôtre, de nourrir quotidiennement les Françaises et les Français, en leur garantissant une alimentation française et de qualité, un accompagnement de l'Etat est indispensable.

Relever le défi de la souveraineté alimentaire de notre pays est notre responsabilité collective à tous, spécialement dans le contexte de crise que nous traversons.

N'oublions pas que le secteur qui fut facteur de résilience économique durant la longue période Covid, notamment dans notre région, est aussi celui qui assure l'une des plus essentielles des missions : nourrir !

**C'est pourquoi, nous vous interpellons aujourd'hui et vous demandons de prendre conscience de la situation alarmante des entreprises de notre filière et d'affirmer officiellement le caractère éminemment stratégique et essentiel du secteur agricole et agroalimentaire breton.**

Sur le volet « prix », nous demandons :

- Un plafonnement du prix de l'énergie au niveau européen.
- Un bouclier tarifaire s'appliquant aux fermes et entreprises agroalimentaires.
- L'évolution immédiate du dispositif d'aide d'urgence gaz-électricité, actuellement inadapté et inopérant pour les entreprises du secteur alimentaire.

Sur le volet « délestage », nous demandons :

- Une exemption quand cela est possible, en raison du caractère éminemment stratégique et essentiel des activités du secteur alimentaire.
- Que la plus grande visibilité soit donnée aux chefs d'entreprise par les pouvoirs publics, en coordination avec les gestionnaires de réseaux, sur les modalités de coupures et baisses de tensions potentielles.

Ceci afin que les entreprises puissent anticiper ce qui peut l'être (décalage de productions, réorganisation du travail, déstockage, etc.) pour éviter au maximum d'endommager les équipements industriels et garantir au mieux une continuité d'activité.

En espérant la prise en compte de nos demandes,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Olivier CLANCHIN,  
Président  
de l'ABEA.

Jean-François APPRIOU,  
Président  
de LCA Ouest.

Thierry COUE,  
Président  
de la FRSEA Bretagne.

Charles FOSSE,  
Président  
de JA Bretagne.

